

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1911

11 octobre 2006

SOMMAIRE

1. Sicav, Luxembourg	91706	Mannelli & Associés S.A., Bertrange	91722
AFH - Ocean Indien, African Financial Holding		Matrix Austria Holdings Two, S.à r.l., Luxembourg	91714
Ocean Indien S.A., Luxembourg	91720	Media Partners Properties Luxembourg S.A., Lu-	
Apparel Industries 1 S.A., Luxembourg	91704	xembourg	91723
BCV Investments S.C.A., Luxembourg	91687	Missog Holding S.A., Luxembourg	91720
Belval Plaza Tower, S.à r.l., Luxembourg	91708	Mister Fourteen, S.à r.l., Luxembourg	91703
Boaz Private Equity Holdings, Sicav, Luxembourg.	91705	Monster Luxembourg S.A., Luxembourg	91721
BRE/Vintners Place, S.à r.l., Luxembourg	91722	Monster Luxembourg S.A., Luxembourg	91721
BRE/VP, S.à r.l., Luxembourg	91722	Monster Luxembourg S.A., Luxembourg	91722
C.I. International S.A., Luxembourg	91724	Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Com-	
Carnel S.A., Luxembourg	91692	merçants, Soc. Coop., Luxembourg	91703
CG Muller, S.à r.l., Luxembourg	91682	Nabors Offshore Americas, S.à r.l., Luxembourg.	91687
Ciccarelli International S.A., Luxembourg	91723	Nove Butovice Finance, S.à r.l., Luxembourg ...	91728
Ciccarelli International S.A., Luxembourg	91723	Oevole Anlage A.G., Luxembourg	91720
Ciccarelli International S.A., Luxembourg	91723	Orange (Luxembourg) S.A., Luxembourg	91685
Cryptomeria S.A., Luxembourg	91724	Parvin S.A., Luxembourg	91688
DH Real Estate Fin, S.à r.l., Luxembourg	91728	Plastichem Holding S.A., Luxembourg	91719
Diamor International Holding S.A., Mamer	91713	Polichem S.A., Luxembourg	91694
Egon Holding S.A., Luxembourg	91686	PPG Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	91719
Egon Sourcing S.A., Luxembourg	91683	Provimlux CVC S.A., Luxembourg	91705
Europe Equipement S.A., Luxembourg	91692	PS Assisted Living, S.à r.l., Luxembourg	91704
Europe Equipement S.A., Luxembourg	91692	R.P. Real Properties S.A., Luxembourg	91686
Eurosky, S.à r.l., Luxembourg	91682	Railtechnique International S.A., Luxembourg ...	91684
Fabula Finance S.A., Luxembourg	91693	REPE N°1 - Greenwich, S.à r.l., Luxembourg ...	91707
Farmat S.A., Luxembourg	91704	Salba Holding S.A., Luxembourg	91693
Fissler A.G., Luxembourg	91693	Securities and Assets S.A., Luxembourg	91688
Flunor, S.à r.l., Luxembourg	91720	Société Immobilière des Alpes S.A., Luxembourg	91706
Fortuna Select Fund, Sicav, Luxembourg	91714	Sogelife Investissement Fund, Sicav, Luxembourg	91707
Fu Man Lou, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	91684	Soldeco, S.à r.l., Leudelange	91692
Gaul S.A., Luxembourg	91686	Sylvanus Luxembourg S.A., Luxembourg	91706
German Offices (Luxembourg), S.à r.l., Luxem-		Tishman Speyer Santa Margherita II, S.à r.l., Sen-	
bourg	91694	ningerberg	91707
Glacier Holdings GP S.A., Luxembourg	91689	Tradim, S.à r.l., Luxembourg	91685
HC Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg	91689	VAM Advisory S.A., Luxembourg	91682
HFB Investissements S.A., Luxembourg	91705	Vantico Group, S.à r.l., Luxembourg	91683
Hutton Collins Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	91689	Vantico International, S.à r.l., Luxembourg	91683
Lago Ladoga Investments S.A., Luxembourg	91688	VF Securities S.A., Luxembourg	91719
Lai Fu Cis (Luxembourg) S.A., Luxembourg	91728	Victoria Beteiligungs- und Finanzgesellschaft, S.à	
Leisure Invest, S.à r.l., Luxembourg	91687	r.l., Luxembourg	91728
Madrigal, S.à r.l., Luxembourg	91721	Victory Holding S.A., Luxembourg	91705

EUROSKY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.982.500,00**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 104.336.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour EUROSKY S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(082875.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

CG MULLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 23, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 57.914.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Signature.

(082950.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

VAM ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 107.143.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held in Luxembourg on 28 June 2006

The meeting decided to increase the size of the Board of Directors from three to four members.

The meeting decided to appoint the following Directors and Auditors.

The Directors are:

- Mr Anthony Galliers-Pratt, Athol Street, St James's Chambers, CB-IM1 1JE Douglas, Isle of Man;
- Mr Peter John de Putron, Athol Street. St James's Chambers, GB-IM1 1JE Douglas, Isle of Man;
- Mr Romain Moebus, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Mr Benoni Dufour, 6, Grand Rue, L-3394 Roeser.

The Auditors are:

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandates of the Directors and the Auditors shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and seven.

French translation - Traduction en français:

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 28 juin 2006 à Luxembourg

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de trois à quatre membres.

L'assemblée décide d'élire les administrateurs et commissaire aux comptes.

Les administrateurs sont:

- M. Anthony Galliers-Pratt, Athol Street, St James's Chambers, GB-IM1 1JE Douglas, Isle of Man;
- M. Peter John de Putron. Athol Street. St James's Chambers. GB-IM1 1JE Douglas, Isle of Man;
- M. Romain Moebus, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- M. Benoni Dufour, 6, Grand Rue, L-3394 Roeser.

Le commissaire aux comptes est:

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

A. Galliers-Pratt / R. Moebus

Directors / Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086744.3//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

VANTICO GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 873.770.460,872.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 72.959.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 17 juillet 2006

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 17 juillet 2006 que le mandat de gérant de la Société de Peter Bentley est révoqué avec effet au 15 juin 2006.

L'associé unique décide en outre de nommer comme gérant de la Société, Francis de Cannière, résidant professionnellement au 45, Everslaan à B-3078 Everberg en Belgique, avec effet le 17 juillet 2006 et ce pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant de la façon suivante:

- Francis de Cannière,
- Christophe Struyvelt,
- Paul Hulme,
- Sean Douglas,
- John R. Heskett.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

VANTICO GROUP, S.à r.l.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086734.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

VANTICO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 528.266.788,349.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 72.960.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 17 juillet 2006

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 17 juillet 2006 que le mandat de gérant de la Société de Peter Bentley est révoqué avec effet au 15 juin 2006.

L'associé unique décide en outre de nommer comme gérant de la Société, Francis de Cannière, résidant professionnellement au 45, Everslaan à B-3078 Everberg en Belgique avec effet le 17 juillet 2006 pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant de la façon suivante:

- Francis de Cannière,
- Christophe Struyvelt,
- Paul Hulme,
- Sean Douglas,
- John R. Heskett.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

VANTICO INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086739.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

EGON SOURCING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 104.283.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EGON SOURCING S.A.

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur A

(087770.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

RAILTECHNIQUE INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
H. R. Luxembourg B 50.708.

Auszug aus der Aktionärsversammlung vom 28. April 2006

Aus der jährlichen Aktionärsversammlung vom 28. April 2006, ergeht einstimmig der Beschluss, dass die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, sowie des Kommissars verlängert werden, und mit der Jahreshauptversammlung enden, die im Jahre 2007 stattfinden wird.

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

- 1) Herr Hermann Ludwig Koehne, Bevollmächtigter des Verwaltungsrates;
- 2) Herr Jens Wöhler, wohnhaft in Düsseldorf;
- 3) KOEHNE INTERNATIONAL BETEILIGUNGS, GmbH, Oberhausen.

Kommissar ist BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., mit Sitz in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. Juli 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04165. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(086756.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

FU MAN LOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4230 Esch-sur-Alzette, 26, rue de Macon.
R. C. Luxembourg B 118.365.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1.- Lingqun Huang, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 25 février 1977, et son épouse,
- 2.- Xiaofen Zhu, serveuse, née à Zhejiang (Chine), le 24 janvier 1979,
demeurant ensemble à L-3631 Kayl, 17, rue de Dudelange.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de FU MAN LOU, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant chinois avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent vingt-quatre (124) parts de cent (100,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Lingqun Huang, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 25 février 1977, demeurant à L-3631 Kayl, 17, rue de Dudelange, soixante-deux parts	62
2.- Xiaofen Zhu, serveuse, née à Zhejiang (Chine), le 24 janvier 1979, demeurant à L-3631 Kayl, 17, rue de Dudelange, soixante-deux parts	62
Total: cent vingt-quatre parts	124

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4230 Esch-sur-Alzette, 26, rue de Macon.

- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

- Est nommée gérante technique de la branche boissons pour une durée illimitée:

Xiaofen Zhu, serveuse, née à Zhejiang (Chine), le 24 janvier 1979, demeurant à L-3631 Kayl, 17, rue de Dudelange.

- Est nommé gérant technique de la branche restauration pour une durée illimitée:

Lingqun Huang, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 25 février 1977, demeurant à L-3631 Kayl, 17, rue de Dudelange.

La société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant dans son domaine respectif.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Huang, X. Zhu, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 août 2006, vol. 905, fol. 77, case 1. – Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 août 2006.

F. Molitor.

(086825.3/223/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

TRADIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 101.414.

Il résulte de deux cessions de parts intervenue en date du 6 avril 2006 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

Philippe Salama	123 parts
Caroline Salama née Journo	1 parts
Total	124 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, réf. LSO-BQ06808. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086777.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

ORANGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 41.310.

Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la société le 3 juillet 2006

Les administrateurs de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086790.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

GAUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 86.245.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 2 février 2006:

- L'Assemblée a accepté la démission de LUXFIDUAUDIT S.C. en qualité de Commissaire aux Comptes.
- L'Assemblée a nommé en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, LUXFIDUCIA, S.à r.l., une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg. La durée de son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Le mandat des Administrateurs étant arrivé à leur terme, l'Assemblée a décidé de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010:

- M. Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur;
- DIRECTOR, S.à r.l., une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg en qualité d'Administrateur;
- MANAGER, S.à r.l., une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur.

L'Assemblée a décidé de nommer M. Marc Van Hoek, préqualifié, aux fonctions d'Administrateur-Délégué, ayant tous pouvoirs aux fins d'engager individuellement la société. Son mandat prendra à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086778.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

R.P. REAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 72.511.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 25 janvier 2006

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée a décidé de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010:

- AMARO SHIPPING S.A., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, BVI, en qualité d'Administrateur;
- SANISTO FINANCE S.A., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, BVI, en qualité d'Administrateur;
- LISTOS S.A., East 54th Street, Arango-Orillac Building, Panama, Republic of Panama, en qualité d'Administrateur;
- LUXFIDUCIA, S.à r.l., 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée a décidé de nommer AMARO SHIPPING S.A., préqualifiée, aux fonctions d'Administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR05124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086780.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

EGON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.785.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EGON HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(087771.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

BCV INVESTMENTS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 117.841.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du 8 août 2006 de l'assemblée générale des actionnaires de la Société BCV INVESTMENTS S.C.A. que:

1) M. Michael Andrew Twinning et M. David Michael Dorey ont été révoqués en tant que membres du Conseil de surveillance de la Société avec effet au 2 août 2006;

2) M. Daniel Beckeley, né le 24 décembre 1973 à Londres et demeurant à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, a été nommé en tant que membre du Conseil de surveillance avec effet au 2 août 2006 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086784.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 78.191.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique tenue le 22 juin 2006

Le juin 2006, l'associé unique de NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- De nommer M. Doeke van der Molen, résidant professionnellement au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet au 24 juin 2006 et pour une durée indéterminée.

- De nommer M. Hans van de Sanden, résidant professionnellement au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet au 24 juin 2006 et pour une durée indéterminée.

- De transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet au 24 juin 2006.

Les gérants sont désormais:

- Daniel McLachlin,
- Clifford Simpson,
- Hans van de Sanden,
- Doeke van der Molen.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS02002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086786.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

LEISURE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 53.119.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la société le 3 juillet 2006

Les gérants de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.;
- M. Hans van de Sanden.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086788.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

91688

PARVIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 36.858.

Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la société le 3 juillet 2006

Les administrateurs de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les administrateurs de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle des administrateurs suivants de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
- T.C.G. GESTION S.A.

Les administrateurs de la Société font enfin remarquer que l'adresse professionnelle du commissaire aux comptes, CAS SERVICES S.A. est également 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03165. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086787.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

LAGO LADOGA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 54.129.

Extrait de la résolution prise par les administrateurs de la société le 3 juillet 2006

Les administrateurs de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les administrateurs de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle des administrateurs suivants de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A.
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
- T.C.G. GESTION S.A.

Luxembourg, le 3 juillet 2006

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086789.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

SECURITIES AND ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.609.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social, le 17 mai 2006

Monsieur Heitz Jean-Marc et Monsieur Benedetti Gianpietro sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. INDEPENDANT, S.à r.l. est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Monsieur Alexis De Bernardi, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Federico Innocenti, administrateur démissionnaire, son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Monsieur Benedetti Gianpietro est renommé administrateur-délégué pour une nouvelle période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

SECURITIES AND ASSETS S.A.

A. De Bernardi / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(086844.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

HC LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 115.470.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 26 juillet 2006

Au Conseil d'Administration de HC LUXEMBOURG II, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

D. van der Molen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01183. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086791.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

HUTTON COLLINS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 93.344.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 26 juillet 2006

Au Conseil d'Administration de HUTTON COLLINS LUXEMBOURG, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

D. van der Molen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086794.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

GLACIER HOLDINGS GP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 96.375.

In the year two thousand and six, on the eighteenth of August.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

was held the Extraordinary General Meeting of the Shareholders of GLACIER HOLDINGS GP S.A., a société anonyme, with its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated on September 29, 2003, by a deed of the notary André Schwachtgen, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1175, dated November 10, 2003 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 96375 (the «Company»).

The meeting is opened at 9 a.m. with Mr Benoît Duvieusart, LLM, residing in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary, Mr Frank Stolz, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean-Cédric Charles, «licencié en droit», residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and the Meeting agrees:

I. that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes (together with the proxies) and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, and the members of the board of the Meeting;

The said proxies, initialed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. that the convening notice to the present Meeting has been sent by registered mail and by DHL on August 2nd, 2006, as this has been duly evidenced to the board of the Meeting;

III. that, pursuant to article 23 (d) of the articles of association of the Company, a general meeting of the shareholders of the company is quorate if attended in person or by proxy by shareholders holding 80% or more of the Company's issued shares capital;

IV. that, pursuant to the attendance list, 25,054.81 shares, representing 83.34% of the corporate capital are present or represented at the present Meeting;

V. that the present Meeting is consequently regularly constituted and may therefore validly deliberate;

VI. that the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the annual accounts for the financial year ending December 31, 2005;
2. Discharge of liability to be given by the Shareholders to the members of the Board of Directors of the Company and to the members of the statutory auditor on the basis of the audited accounts as at December 31, 2005;
3. Decision to be taken about the dissolution of the Company;
4. Appointment of Mr Nicholas Mearing-Smith as liquidator and determination of his powers;
5. Miscellaneous.

Then, the General Meeting of the Shareholders, after deliberation, proceeded to a vote on the different points of the agenda, and the following resolutions were approved by a majority of 25,054.81 shares, representing 100% of the Company's shares attending the Meeting:

First resolution

The General Meeting decides to approve the annual accounts for the financial year ending December 31, 2005, as they were presented to the general meeting.

The General Meeting resolves:

- to allocate an amount of CHF 7,515 to the legal reserve; and
- to carry forward to the following financial years the remainder of CHF 2,656,415.

Second resolution

The General Meeting resolves to grant discharge of liability to the Directors of the Company and to the members of the statutory auditor for the exercise of their mandate during the financial year 2005

Third resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the General Meeting decides to dissolve the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the above taken resolution and in accordance with article 38 of the articles of association of the Company, the General Meeting decides to appoint as liquidator Mr Nicholas Mearing-Smith, born on March 8th, 1950 in Southampton (United Kingdom), residing at 9 Clonmore Street, London SW18 5EU, United Kingdom.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of 10 August 1915 as amended.

The liquidator may perform all the acts provided for by article 145 of the law of 10 August 1915 as amended, without the need to request the authorization of the general meeting of shareholders in the cases in which such authorization would otherwise be necessary.

The liquidator may instruct and authorize the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the securities, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, securities, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business and nobody wishing to address the meeting, the meeting is closed at 9.30 a.m.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement de son collègue Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de GLACIER HOLDINGS GP S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398 route d'Esch, constituée en date du 29 septembre 2003 suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 1175 du 10 novembre 2003, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.375 (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Benoît Duvieusart, LLM, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Cédric Charles, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II. Que les convocations à la présente assemblée ont été envoyées par courrier recommandé et DHL le 2 août 2006, ainsi qu'il en a été justifié au bureau de l'Assemblée;

III. Que, selon l'article 23 (d) des statuts de la Société, l'Assemblée Générale des actionnaires doit, pour délibérer, rassembler, en personne ou par procuration, au moins 80% des actions représentatives du capital de la Société;

IV. Que, d'après la liste de présence 25,054.81 actions, représentant 83,34% du capital de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée;

V. Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement;

VI. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels pour l'année financière finissant le 31 décembre 2005;
2. Décharge à donner par les actionnaires aux membres du Conseil d'administration de la Société et aux commissaires au comptes sur base des comptes contrôlés au 31 décembre 2005;
3. Décision à prendre quant à la dissolution de la Société;
4. Nomination de M. Nicholas Mearing-Smith en qualité de liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
5. Divers.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, a procédé au vote sur les différents points de l'ordre du jour, et a adopté les résolutions suivantes avec une majorité de 25,054.81 actions, représentant 100% des actions de la Société représentées à l'Assemblée:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels pour l'année financière finissant le 31 décembre 2005 tels qu'ils sont présentés à l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale décide:

- d'allouer un montant de 7.515 CHF à la réserve légale; et
- de reporter à l'année financière suivante la somme de 2.656.415 CHF.

Seconde résolution

L'Assemblée générale décide d'accorder décharge aux directeurs de la Société et aux commissaires aux comptes pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière 2005.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède et conformément à l'article 38 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur M. Nicholas Mearing-Smith, né le 8 mars 1950 à Southampton (Royaume-Uni), demeurant à 9 Clonmore Street, London SW18 5EU, Royaume-Uni.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée générale dans les cas dans lesquels celle-ci serait autrement requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous les droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans payement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: B. Duveusart, F. Stolz, J.-C. Charles, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, vol. 155S, fol. 10, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

A. Schwachtgen.

(095547.3/230/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

91692

CARNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 82.764.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 27 juillet 2006

Au Conseil d'Administration de CARNEL S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02338. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086799.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

SOLDECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3352 Leudelange, 41, rue Eich.
R. C. Luxembourg B 78.508.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire du notaire Frank Molitor de Dudelange du 24 juillet 2006 enregistré à Esch-sur-Alzette le 28 juillet 2006, volume 905 folio 68 case 9 que le siège social est transféré à L-3352 Leudelange, 41, rue Eich.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 août 2006.

F. Molitor

Notaire

(086843.3/223/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

EUROPE EQUIPEMENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 72.771.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05876, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2006.

Pour EUROPE EQUIPEMENT S.A.

R. Thillens

Le liquidateur

(087797.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

EUROPE EQUIPEMENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 72.771.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05868, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2006.

Pour EUROPE EQUIPEMENT S.A.

R. Thillens

Le liquidateur

(087798.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

91693

FABULA FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 91.633.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social, le 3 mai 2006

Diederich Georges est renommé administrateur pour une nouvelle période de trois ans.

Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur Régis Donati, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont et Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Monsieur De Bernardi Angelo et Monsieur Innocenti Federico, démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

FABULA FINANCE S.A.

J. Rossi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03302. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086850.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

FISSLER A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 17.302.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Madame Friederike Fissler-Pechtl, Rechtsanwältin, demeurant au 189, Hauptstrasse, D-55743 Idar-Oberstein, Allemagne;

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086860.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

SALBA HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 7.637.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2003 les mandats des Administrateurs M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg ainsi que celui du Commissaire aux comptes M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour SALBA HOLDING

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086969.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

91694

POLICHEM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 57.059.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 mai 2006 que:
- M. Claudio Massimo, expert comptable, demeurant à Milan (Italie), est réélu administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006;

- M. Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- M. Olivier Liegeois, employé privé, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Sont élus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Les mandats de Messieurs Bruno Beernaerts et Karl Oechlin ne sont pas renouvelés.

- Est réélu commissaire pour la même période, PrieewaterhouseCooper, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086862.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

GERMAN OFFICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 118.979.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth day of August.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), who will be the depositary of the present deed.

There appeared the following:

HALVERTON INVESTMENTS (2) LIMITED, a limited liability company organized and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Fairfax House, 15 Fulwood Place, London, WC1V 6AY, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 05415431, represented by Ms. Elisabeth Guissart, attorney-at-law, residing in Arlon (Belgium), by virtue of a proxy given in London (United Kingdom), on 22 August 2006.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholder, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of GERMAN OFFICES (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office; will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian of other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the private issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity, instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) of by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of Managers, Statutory auditors

Art. 9. Management. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (referred to as the «Board of Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers and obligations of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 9:00 a.m.. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Manager or, as the case may be, by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial Year, Distribution of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the sixth day of April in every year and ends on the fifth day of April of each year.

Art. 22. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed; the Manager or, as the case may be, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

These Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned

Shareholder	Subscribed share capital (EUR)	number of shares	Total amount paid-in (EUR)
HALVERTON INVESTMENTS (2) LIMITED, prenamed.	12,500.-	500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR two thousand Euro (2,000.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the fifth day of April 2007.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Manager for an undetermined period:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a public company limited by shares organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Trade and Companies register under number B. 37.974.

2. The registered office shall be set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ce dernier restant le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

HALVERTON INVESTMENTS (2) LIMITED, une société organisée et existant sous les lois des Royaume-Uni, ayant son siège social au Fairfax House, 15 Fulwood Place, London, WC1V 6AY, Royaume-Uni, enregistré après du Registre des Sociétés pour l'Angleterre et les Pays de Galles sous le numéro 05415431,

représentée par Mademoiselle Elisabeth Guissart, avocat, demeurant à Arlon (Belgique), en vertu d'une procuration donnée à Londres (Royaume-Uni), le 22 août 2006.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée ne variatur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, dûment représentée, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes les personnes qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société est initialement composée d'un associé unique, propriétaire de toutes les parts sociales. La Société peut, à tout moment être composée d'un ou plusieurs associés, sans dépasser quarante (40) associés, notamment comme à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination GERMAN OFFICES (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tout intérêt dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit par de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tout instrument de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toute garantie, fournir tout gages ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire et utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorités prévus par la Loi.

Chapitre II. Capital social, Parts Sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un ou plusieurs comptes de prime d'émission lié à une catégorie de parts sociales déterminée peut être établi, en plus de la valeur nominale, sera transféré. Le montant de ces comptes de primes d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de cette catégorie de parts sociales par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux bénéfiques et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts, ou selon le cas à celles de la Loi prévues pour les modifications des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérance. La Société sera gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non (le(s) «Gérant(s)»). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils seront maintenus dans leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de désigner un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux des Gérants le requièrent.

Le Président présidera l'ensemble des réunions du Conseil de Gérance et des associés, s'il y en a, sauf s'il est absent, cas où le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

A l'exception des cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes concernées, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation devra spécifier aussi bien l'heure et le lieu de la réunion que l'agenda et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés in un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Toutes les réunions se tiendront à Luxembourg ou un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participantes à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par téléphone sera considérée comme équivalente à une participation en personne à moins qu'un Gérant ne s'y oppose.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle approbation peut figurée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il existe). Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il existe) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoir des Gérants. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Dans l'hypothèse où un seul Gérant a été désigné, la Société sera liée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant.

Dans l'hypothèse où plusieurs Gérants ont été désignés, la Société sera liée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Néanmoins, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 de la Loi ne sont pas applicables à la situation.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Gérant ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de juin à 9 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où tout autrement seront signés par le Président et le Gérant ou, le cas échéant, tout membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le sixième jour du mois d'avril et finit le cinquième jour du mois d'avril de chaque année.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé d'allouer la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à l'année financière suivante ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

L'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes d'après les principes édictés par le présent article et sur la base de comptes établis par le Gérant, ou le Conseil de Gérance le cas échéant, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 25. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci- après énoncés:

Associés	Capital social souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération totale (EUR)
HALVERTON INVESTMENTS (2) LIMITED, prénommée	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille Euros (2.000,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de la création de la Société et finira le cinquième jour du mois d'avril 2007.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre des Gérants et décide par ailleurs de nommer comme pour une période indéterminée:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 37.974.

2. Le siège social sera installé au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Guissart, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, vol. 155S, fol.10, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

P. Bettingen.

(096703.3/220/554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

MUTUALITE DE CAUTIONNEMENT ET D'AIDE AUX COMMERÇANTS, Société Coopérative.

Capital social: EUR 119.500,-.

Siège social: L-2981 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R. C. Luxembourg B 8.785.

Constituée sous forme de société coopérative par acte sous seing privé en date du 16 décembre 1969, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 36 du 3 mars 1970, modifiée par acte du 11 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 141 du 4 mars 1999.

«Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 juin 2005 au siège social à Luxembourg qu'il a été procédé aux décisions suivantes:

Monsieur Lucien Bechtold, demeurant à L-6684 Merttert, est nommé gérant et Monsieur Gérard Eischen, demeurant à L-8253 Mamer, est nommé gérant adjoint avec effet au 1^{er} juillet 2005.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour extrait conforme au contenu du procès-verbal

L. Bechtold

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(086866.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

MISTER FOURTEEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,-.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 110.103.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2006 que:

- les mandats des gérants B, Madame Janet Hennessy et Monsieur Desmond Mitchel ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2006;

- Monsieur Pierre Metzler, gérant A, a été révoqué avec effet immédiat;

- Monsieur Fergal O'Hannrachain, comptable, né le 27 novembre 1964 à Dublin (Irlande), demeurant 315, rue de Cessange à L-1321 Luxembourg a été nommé gérant A en remplacement de Monsieur Pierre Metzler, jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2006;

- le siège social de la société a été transféré de L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086888.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

APPAREL INDUSTRIES 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 108.050.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 26 juin 2006 que le mandat des administrateurs suivants a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle:

1. Monsieur Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, Belgique, avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
2. Madame Delphine Tempé, née le 15 février 1971 à Strasbourg, France, avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
3. Monsieur Philip Prescott, né le 5 juillet 1968 à Liverpool, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 111 Strand, WC2R Londres, Royaume-Uni.

Il résulte de cette même assemblée que le mandat du commissaire aux comptes suivant a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle:

1. FACTS SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistré au Registre de commerce sous le numéro B 98.790.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02949. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086867.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

FARMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 112.323.

Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration en date du 1^{er} juin 2006

Le 1^{er} juin 2006 à 9 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la société à Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Changement du siège social

Sont présents:

- Monsieur Claude Zimmer, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Excusé:

- Monsieur Luc Hansen, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La séance est présidée par Monsieur Claude Zimmer qui constate et déclare que deux administrateurs sur trois sont présents et que par application des statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la résolution unique suivante:

Le Conseil d'Administration de la société décide de transférer le siège social de la société FARMAT S.A. du 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 84, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 9h30.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Le Conseil d'Administration

C. Zimmer / J. Seil

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086868.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

PS ASSISTED LIVING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.328.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

Signature.

(087795.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

VICTORY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 23.196.

Mme Sandrine Citti, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg s'est démise de ses fonctions d'Administrateur, avec effet au 5 juillet 2006.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour VICTORY HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086972.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

PROVIMLUX CVC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.569.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 2 août 2006, que la résolution suivante a été adoptée:

- Le mandat d'administrateur de Madame Emanuela Brero, née le 25 mai 1970 à Bra (Cuneo), Italie, avec adresse professionnelle au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02955. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086973.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

HFB INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 84.740.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

HFB INVESTISSEMENTS S.A.

J.-M. Heitz / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

(089038.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

BOAZ PRIVATE EQUITY HOLDINGS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 92.128.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BOAZ PRIVATE EQUITY HOLDINGS

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(087879.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

SYLVANUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 89.646.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 juillet 2006

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit - maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président;
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Madame Véra Caroline Le Cras, administrateur de sociétés, demeurant Blanc Pignon La Ruelle es Ruaux St Brelade, Jersey JE3 8BW, Channel Islands.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg le 25 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086976.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

SOCIETE IMMOBILIERE DES ALPES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.991.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juillet 2006 tenue à Luxembourg que:

1. CORPORATE FINANCE BUSINESS S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat;
2. GAMA DIRECTORSHIP LIMITED, ayant son siège social à Road Town 3152, Tortola, British Virgin Island, inscrit au registre de commerce sous le numéro IBC 597049, est nommé en tant que nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086977.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

1. SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 96.344.

Le Conseil d'Administration a coopté M. Mirko Dietz à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Marc-André Bechet, démissionnaire, en date du 30 juin 2006.

Cette cooptation sera ratifiée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 janvier 2007.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose à partir du 1^{er} juillet 2006 comme suit:

- Mme Annemarie Arens, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;
- M. Mirko Dietz, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;
- M. Thomas Rölver, H.C.M. CAPITAL MANAGEMENT AG, Denninger Strasse 130, D-81927 München;
- M. Martin Schütte, Am Wasserbogen 27, D-82166 Lochham.

Pour 1. SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087004.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

SOGELIFE INVESTISSEMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.390.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 3 avril 2006

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires prend acte de la démission, avec effet au 3 avril 2006, de Monsieur Gérard Lyon-Gonthier en tant qu'administrateur et nomme en remplacement Monsieur Stéphane Wathier, domicilié rue de la Barrière, 21, 57100 Manom, France, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en avril 2007.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires reconduit, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle, qui se tiendra en avril 2007, les mandats de Messieurs Albert Le Dirac'h, Philippe Perret et Philippe Serre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A., Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086994.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

TISHMAN SPEYER SANTA MARGHERITA II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000.000,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 95.598.

EXTRAIT

En date du 26 juin 2006, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de M. Burton Lehman, né le 24 novembre 1940 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 1095, Park Avenue, Apartment 50, New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique, de son mandat de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 22 juin 2006.

Dès lors, depuis le 22 juin 2006, les gérants de la société nommés pour une durée indéterminée sont:

Gérants de catégorie A:

- M. Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Michael Philip Maurice Spies, Administrateur-délégué, né le 4 septembre 1957 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 66, Redcliffe Road, Londres SW10 9MQ, Royaume-Uni;

- M. Robert J. Speyer, Administrateur-délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56 Crosby Street Apt 4B, New York, NY 1012-4435, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Paul Anthony Galiano, Vice Président et trésorier, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;

- Melle. Geraldine Copeland-Wright, Administrateur Conseil Européen, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume-Uni.

Gérant de catégorie B:

- M. Marcel Stephany, Administrateur de Sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 août 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086996.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

REPE N°1 - GREENWICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 93.156.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Signature.

(087815.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

BELVAL PLAZA TOWER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 119.548.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighteenth of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

BELVAL PLAZA HOLDING S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 51, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115.602,

duly represented by Mr Walter R. Laarhoven, company director, residing in Luxembourg, Mrs Esther M.C. Van Bezooijen, lawyer, residing in Amsterdam and Mr Wouter J.C. Orth, employee, residing in Aalsmeer, by virtue of three proxies.

Said proxies, after being signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, remain annexed to an incorporation deed received by the undersigned notary, preceding number of the «répertoire».

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscriber and all persons and entities who may become partners in the future a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of BELVAL PLAZA TOWER, S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to take any measure with regard to the implementation of a real estate project concerning the acquisition of several plots of land in Esch-Belval and the development and construction of the project Belval Plaza Tower (said real estate project being hereafter referred to as the Project) and to carry out any operation with regard to the real property located in Esch-Belval (said property being hereafter referred to as the Property).

The Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of the above mentioned object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (hundred) shares having a nominal value of EUR 125.- (hundred twenty-five euro) per share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole partner, the Company's shares held by the sole partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by a board of managers constituted of at least two managers. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed by the general shareholder meeting. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and *ad nutum* (without having to state any reason) revoke and replace any of the managers.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

Any and all decisions of the Board of Managers shall be taken unanimously by all the managers and the Company shall only be bound by the joint signature of all the managers constituting the board of managers.

The shareholder(s) may however elect among the members of the Board of Managers one or several general managers who may individually bind the Company by their sole signature for transactions (i) with a total value not exceeding EUR 50,000.- (fifty thousand euro) and (ii) with a duration not exceeding one year, provided the general managers act within the limits of the powers of the board of managers.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Without prejudice to mandatory provisions of Luxembourg company law, none of the following decisions may be adopted by the Board of Managers without the prior unanimous approval of all the shareholders:

1. approval of the yearly budgets and business plans, as well as of the financing plans;
2. any proposed investment not contemplated in the approved business plan or budget;
3. approval of borrowings and approval of any additional working capital contributions;
4. voluntary liquidation, winding-up or termination of the Company or merger with or into any other entity;
5. approval of any agreement for value exceeding EUR 50,000.- (fifty thousand euro) or with a duration of more than one (1) year;
6. approval of any transaction or agreement (other than expressly provided for in the joint venture agreement signed on 4 April 2006) between the Company and
 - BOUWFONDS FINANCIERING PARTICIPATIES B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office (zetel) in Hoevelaken, the Netherlands and its principal place of business at Westerdorpsstraat 66, (3871 AZ) Hoevelaken, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries of Gooi- en Eemland under number 08058207; or
 - MULTIPLAN GROUP S.A./N.V./Ltd./AG, a public limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 51, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the trade and companies register of Luxembourg under the number B 52.191; or
 - affiliates of BOUWFONDS FINANCIERING PARTICIPATIES B.V. and MULTIPLAN GROUP S.A./N.V./Ltd./AG;
7. approval of the marketing scheme of the Project;
8. approval of development plans;
9. sale, lease or any other transaction in respect of (part of) the Property;
10. cash flow distributions of any kind;
11. granting of powers of attorney other than in the ordinary course of business;
12. initiating legal proceedings or making any material decision (other than required by urgency) in the conduct of any material litigation; and
13. entering into material construction or related agreements.

The general shareholders meeting or the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. The managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

The Company may indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification (if any) shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. The sole partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 15. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several external auditors (réviseur de sociétés), appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years.

They may be re-elected and removed at any time.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

BELVAL PLAZA HOLDING S.A., prenamed: 100 shares.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand seven hundred euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at two (2) and that of the external auditor (réviseur de sociétés) at one (1). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- BPF MANAGEMENT B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office (zetel) in Hoevelaken, the Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries of Gooi- en Eemland under number 32098155;

- Mr Walter Laarhoven, company director, born in Maastricht (The Netherlands), on 22 May 1960, with professional address in L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.-F. Kennedy.

2. The registered office is established at 51, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

3. BPF MANAGEMENT B.V., prenamed, and Mr Walter Laarhoven, prenamed, are appointed general managers who may individually bind the Company by their sole signature for transactions falling within the limits of the powers of the board of managers provided that these transaction have (i) a total value not exceeding EUR 50,000.- (fifty thousand euro) and (ii) a duration not exceeding one year.

4. KPMG AUDIT, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in Luxembourg, registered with the trade and companies register Luxembourg under the number B 103.590, is appointed as external auditor of the Company and the term of office of the external auditor shall end at the close of the Annual General Meeting to be held in 2007.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holders of the appearing party, the proxy holders of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BELVAL PLAZA HOLDING S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 51, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 115.602,

représentée par Monsieur Walter R. Laarhoven, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, Madame Esther M.C. Van Bezooijen, juriste, demeurant à Amsterdam et Monsieur Wouter J.C. Orth, employé privé, demeurant à Aalsmeer, en vertu de trois procurations.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, sont restées annexées à un acte reçu par le notaire soussigné sous le numéro précédent du répertoire.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de BELVAL PLAZA TOWER, S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations en relation avec la réalisation d'un projet immobilier concernant l'acquisition de divers terrains sis à Esch-Belval et le développement et la construction du projet Belval Plaza Tower (ledit projet étant ci-après défini comme le Projet) et d'accomplir toutes les opérations en relation avec une propriété immobilière sise à Esch-Belval (ladite propriété immobilière étant ci-après définie comme la Propriété).

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un Conseil de gérance composé au moins de deux gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés par l'assemblée des associés. L'assemblée des associés peut à tout moment révoquer «ad nutum» (sans besoin de fournir des motifs) les gérants et procéder à leur remplacement.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Toute décision du Conseil de gérance doit être prise à l'unanimité des voix de tous les gérants et la Société n'est liée que par la signature conjointe de tous les gérants composant le Conseil de gérance.

L'associé peut cependant élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérant-délégué qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature mais uniquement pour des opérations (i) dont la valeur globale n'excède pas EUR 50.000,- (cinquante mille euros) et (ii) dont la durée n'excède pas une année, et à condition qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de gérance.

Sans préjudice des lois et règlements luxembourgeois sur les sociétés, les décisions suivantes ne peuvent être prises par le Conseil d'Administration qu'avec l'accord préalable et unanime des actionnaires:

1. approbation des budgets annuels et des business plans, ainsi que des plans financiers;
2. un investissement non prévu dans les business plans ou budgets approuvés;
3. approbation de crédits et souscription de capital supplémentaire;
4. liquidation volontaire, dissolution, fin de la Société, fusion avec une autre société;
5. approbation de contrat dont la valeur excède EUR 50.000,- (cinquante mille euros) ou dont la durée excède une année;

6. approbation d'un contrat ou d'une convention (à l'exception de ceux prévus par l'accord de coopération signé en date du 4 avril 2006 entre la Société et

- BOUWFONDS FINANCIERING PARTICIPATIES B.V., une société de droit néerlandais, avec siège social à NL-3871 AZ Hoevelaken, Westerdorpsstraat 66, inscrite au registre de commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Gooi- en Eemland sous le numéro 08058207; ou

- MULTIPLAN GROUP S.A./N.V./Ltd./AG, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 51, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.191; ou

- des entités affiliées de BOUWFONDS FINANCIERING PARTICIPATIES B.V. ou de MULTIPLAN GROUP S.A./N.V./Ltd./AG.

7. approbation du système de publicité concernant le Projet;

8. approval of development plans;

9. vente, location ou toute autre transaction en relation avec la Propriété;
10. mouvement de trésorerie (cash flow distributions) de toute nature;
11. attribution de procuration en dehors du déroulement habituel des affaires;
12. introduction d'actions judiciaires ou prise de décision substantielle (à l'exception des décisions commandées par l'urgence) dans le déroulement d'une procédure contentieuse;
13. conclusion de contrat de construction ou de contrats y relatifs

L'assemblée des associés ou le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société peut indemniser tout gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un gérant de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation (s'il y en a) n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises externes et indépendants nommés par l'assemblée des associés qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction; ladite durée ne pourra excéder six ans.

Les réviseurs d'entreprises externes et indépendants seront rééligibles.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

BELVAL PLAZA HOLDING S.A.: 100 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille sept cents euros.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du conseil de gérance est fixé à deux (2) et celui des réviseurs de comptes externes est fixé à un (1). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- BPF MANAGEMENT B.V., une société de droit néerlandais, avec siège social à Hoevelaken, Pays-Bas, inscrite au registre de commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Gooi- en Eemland sous le numéro 32098155;

- Monsieur Walter Laarhoven, directeur de société, né à Maastricht (Pays-Bas), le 22 mai 1960, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.-F. Kennedy;

2. Le siège social de la société est établi au 51, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

3. BPF MANAGEMENT B.V., prénommée et Monsieur Walter Laarhoven, prénommé, sont nommés gérants-délégués avec un pouvoir de signature individuelle pour des opérations rentrant dans le cadre des compétences du Conseil de gérance) mais (i) dont la valeur globale n'excède pas EUR 50.000,- (cinquante mille euros) et (ii) dont la durée n'excède pas une année.

4. Est nommée réviseur de la Société pour une durée d'une année:

KPMG AUDIT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. R. Laarhoven, E. M.C. Van Bezooijen, W. J.C. Orth, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2006, vol. 907, fol. 18, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(103419.3/239/348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

DIAMOR INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 82.715.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2006

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur Aniel Gallo, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata;

Madame Mireille Masson, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, née le 13 juin 1966 à Ougrée;

Madame Alié Madeleine, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, née le 11 octobre 1940 à Rendeux.

Renouvellement du mandat de l'administrateur-délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur Aniel Gallo, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata.

FIDUCIAIRE GALLO & ASSOCIES (LUXEMBOURG) S.A., R.C. Luxembourg B 61.096, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes.

FIDUCIAIRE & EXPERTISES (LUXEMBOURG) S.A., R.C. Luxembourg B 70.909, 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Le bureau

I. Deschuytter / S. Paché / S. Livoir

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07448. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087042.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

FORTUNA SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 88.201.

Le Conseil d'Administration a coopté M. Mirko Dietz à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Marc-André Bechet, démissionnaire en date du 30 juin 2006.

Cette cooptation sera ratifiée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, en date du 8 septembre 2006.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Rik Claeys, DAVENPORT VERMOGENSBEHEER, Rumbeksesteenweg, B-8800 Roulers;
- M. Dirk Declercq, PDM SECURITIES, Boomsesteenweg 75, B-2630 Artselaar;
- M. Mirko Dietz, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;
- Mme Anne-Marie Goffinet, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;
- M. Luc Van Den Neste, PDM SECURITIES, Boomsesteenweg 75, B-2630 Artselaar.

Pour FORTUNA SELECT FUND

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087007.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

MATRIX AUSTRIA HOLDINGS TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 118.972.

STATUTES

In the year two thousand six, on the sixteenth day August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

MATRIX AUSTRIA HOLDINGS ONE, S.à r.l., a Luxembourg company with registered office at 25b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary of this day,

here represented by Mr Jacques de Patoul, private employee, with professional address at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

This appearing, voting under his given authority, announced the formation of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles (the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, companies under a common control with the Company or any other company it deems fit (including but not limited to the granting of any type of loans, guarantees or security), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security or assistance, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property or any other assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies or entity in which the Company has an interest or any such other entity as the Company deems fit, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies or such other entity as it deems fit.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions relating directly or indirectly to real estate or movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall under the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. The Company has been formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name MATRIX AUSTRIA HOLDINGS TWO, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for herein. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in the case of plurality of directors («Geschäftsführer»), by a decision of the board of directors («Geschäftsführerrat»). Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors («Geschäftsführerrat»).

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euros (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (25.- EUR) each.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one person company («Einmannengesellschaft») as defined by article 179 (2) of the law related to commercial companies as amended. While this remains the case, articles 200-1 and 200-2 of such law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company shall have to be established in writing, and that the clauses related to shareholders' meetings will not apply.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law related to commercial companies.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable between existing shareholders. They may only be transferred to new shareholders following the passing of a resolution of the shareholders in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 10. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the Company.

Art. 11. The Company is managed by a board of directors («Geschäftsführerrat»), who need not be shareholders. The directors («Geschäftsführer») are appointed and dismissed by the general meeting of shareholders acting on the votes of a majority of share capital, which determines their powers and the duration of their mandates. The directors («Geschäftsführer») may be re-elected and may be revoked ad nutum with or without cause at any time.

Towards third parties, any director («Geschäftsführer») has the most extensive powers for the ordinary administration of the Company. Any director («Geschäftsführer») may execute any act without exception (other than those acts for which a general meeting is required by law) which are deemed appropriate with regard to the object of the Company. The Company will be bound by the single signature of any director («Geschäftsführer»).

Any director («Geschäftsführer») may act at any meeting of the board of directors by («Geschäftsführerrat») appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another director («Geschäftsführer») of the same category as his proxy. Any director («Geschäftsführer») may participate in a meeting of the board of directors («Geschäftsführerrat») by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. Meetings may further be held by way of conference call only.

Resolutions in writing approved and signed by all directors («Geschäftsführer») shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meeting. A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Notwithstanding anything to the contrary in these articles all decisions of the board of directors («Geschäftsführerrat») shall be made in Luxembourg and all meetings of the board of directors («Geschäftsführerrat») shall take place in or be initiated from Luxembourg.

Art. 12. The director or directors («Geschäftsführer») assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these articles as well as applicable provisions of the law.

Art. 13. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings. Notwithstanding anything to the contrary in these articles all meetings of the shareholders of the Company shall take place in Luxembourg.

Art. 14. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the articles or to liquidate the Company may only be carried by a majority of shareholders owning three quarters of the Company's share capital.

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated into a legal reserve account as required by law. This allocation shall cease to be compulsory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 6 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors («Geschäftsführerrat»), will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid in amount of such shares. Interim dividends may be distributed, at any time, in accordance with the following conditions:

1. interim accounts are established by at least two directors («Geschäftsführer»);
2. these accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;

3. the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by an extraordinary general meeting of the shareholders;

4. the payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. All matters not governed by these articles shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (EUR)	% of share share capital
MATRIX AUSTRIA HOLDINGS ONE, S.à.r.l.	500	12.500,-	100
Gesamtzahl:	500	12.500,-	100

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (EUR 1,800.-).

Extraordinary general meeting

The shareholder representing the whole of the company's share capital has forthwith unanimously carried the following resolutions:

1) The registered office is established at 25b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2) The number of directors («Geschäftsführer») is fixed at three.

3) The meeting appoints as directors («Geschäftsführer») of the company for an unlimited period:

- Mr Ian Blake, born on 29th day of January 1963 in Stafford (United Kingdom), with professional address at One Jermyn Street, London, SW1Y 4UH, United Kingdom;

- Mr Hille-Paul Schut, born on 29th day of September 1977 in The Hague (Netherlands), with professional address at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr Robert Kimmels, born on 4th day of March 1969 in Breukelen (Netherlands), with professional address at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English followed by a German version, and that in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the proxy holder, he signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsechs, den sechzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, Notar im Amtwohnsitze zu Mersch.

Ist erschienen:

MATRIX AUSTRIA HOLDINGS ONE, S.à.r.l., eine Luxembourg Gesellschaft, mit Sitz in 25b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, welche am heutigen Tage gegründet wurde durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar,

hier vertreten durch Herrn Jacques de Patoul, Privatangestellter, beruflich domiziliert in Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Vollmachtnehmer und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigegeben bleibt, zwecks Einregistrierung.

Dieser Komparent, namens wie er handelt, erklärte eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche den folgenden Satzungen unterliegt.

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen und der vorliegenden Satzung unterliegt (die «Gesellschaft»).

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck das Halten von Unternehmensbeteiligung, egal in welcher Form, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, den Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder auf jede andere Art, sowie die Übertragung mittels Verkauf, Tausch oder anderweitig von Aktien, Schuldscheinen, Obligationen, mittelfristigen Schuldverschreibungen und anderen aktienähnlichen Instrumenten oder Schuldtiteln (konvertierbar oder nicht) jeglicher Art (darunter u.a. synthetische Wertpapiere), sowie die Leitung, Verwaltung, Entwicklung und das Management ihres Portfolios. Die Gesellschaft kann auch Beteiligungen an anderen Gesellschaften halten.

Die Gesellschaft kann auf jede mögliche Art und Weise Anleihen und Darlehen, sowie Schuldscheine, Obligationen, mittelfristige Schuldverschreibungen und anderen aktienähnlichen Instrumenten oder Schuldtitel (konvertierbar oder nicht) aufnehmen und gewähren.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft, direkt oder indirekt, verbundenen Gesellschaften oder Konzerngesellschaften bzw. für Unternehmen unter gemeinsamer Kontrolle oder für andere Unternehmen Unterstützung leisten (einschließlich aber nicht begrenzt auf die Gewährung von Darlehen, Bürgschaften oder Sicherheiten), alle Kontroll- und/oder Überwachungsmaßnahmen treffen und die Ausübung jedweder Tätigkeit zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes vornehmen.

Insbesondere kann die Gesellschaft Bürgschaften, Verpfändungen oder jede andere Form von Sicherheiten oder Unterstützung abschließen, ganz gleich, ob mit persönlicher Verpflichtung oder durch hypothekarische oder anderweitige Belastung aller oder eines Teils des Immobilien- oder anderem Vermögen (gegenwärtig oder zukünftig) der Gesellschaft oder durch alle oder eine bestimmte dieser Methoden zur Erfüllung von Verträgen oder Pflichten der Gesellschaft und aller mit ihr verbundenen Unternehmen oder Konzerngesellschaften, bzw. von Unternehmen, an der die Gesellschaft beteiligt ist oder jedes anderen Unternehmen was die Gesellschaft für geeignet hält oder eines Verwaltungsratsmitglieds, Managers oder anderen Vertreters der Gesellschaft bzw. von mit diesen verbundenen Unternehmen oder Konzerngesellschaften oder anderen Unternehmen die die Gesellschaft für geeignet hält.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, industriellen oder finanzielle Transaktionen sowie alle Übertragungen, die sich direkt oder indirekt auf Immobilien oder bewegliches Eigentum beziehen, durchführen.

Die Gesellschaft ist ein Firmensteuerzahler und unterliegt dem allgemeinen Steuergesetz und unterliegt nicht dem spezifischen Steuerstatut gemäß dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaft.

Art. 3. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung MATRIX AUSTRIA HOLDINGS TWO, S.à r.l.

Art. 5. Sitz der Gesellschaft ist in der Stadt Luxemburg. Der Sitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung gemäß den in dieser Satzung vorgesehenen Bestimmungen zur Beschlussfassung innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Adresse des Sitzes kann innerhalb der Gemeinde durch einfache Entscheidung des Geschäftsführers oder, sofern die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, durch Beschluss des Geschäftsführerrates verlegt werden. Durch einfachen Beschluss des Geschäftsführerrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 6. Das gezeichnete Aktienkapital ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft gemäß Definition von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften. In diesem Fall sind unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, das heißt jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden, und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

Art. 8. Die Anteile können frei unter den bestehenden Anteilseignern veräußert werden. Sie können nur an neue Anteilseigner veräußert werden, nachdem die Anteilseigner durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschaftsbeschluss mit einer Dreiviertel-Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

Art. 9. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, die gesetzliche Untersagung, die Zahlungsunfähigkeit sowie den Konkurs eines Anteilseigners.

Art. 10. Weder Gläubiger noch Erben können, aus welchem Grund auch immer, das Vermögen oder die Bücher der Gesellschaft versiegeln lassen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird von einem Geschäftsführerrat geleitet, der nicht Anteilseigner sein muss. Die Geschäftsführer werden durch die Generalversammlung mit einer Stimmenmehrheit, die über 50% des Aktienkapitals entspricht, ernannt und abberufen, wobei die Generalversammlung gleichfalls ihre Kompetenzen und die Dauer ihrer Amtszeit festlegt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt und jederzeit mit oder ohne Begründung ad nutum abberufen werden.

Gegenüber Dritten verfügt jeder einzelne Geschäftsführer über umfassende Vollmachten für die Leitung der Tagesgeschäfte der Gesellschaft. Jeder einzelne Geschäftsführer kann jegliche Rechtsgeschäfte eingehen (mit Ausnahme jener Rechtsgeschäfte, für die gemäß Gesetz die Generalversammlung erforderlich ist), die sie im Hinblick auf den Gegenstand der Gesellschaft für angemessen erachten. Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet durch die Einzelunterschrift jedes Geschäftsführers.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei Sitzungen des Geschäftsführerrates per Vollmacht in Schriftform, durch ein Telegramm, Telefax oder Telex von einem anderen Geschäftsführer der gleichen Kategorie vertreten lassen. Jeder Geschäftsführer kann per Konferenzschaltung oder anderen Kommunikationsmitteln, bei denen alle beteiligten Personen einander hören können, an Sitzungen des Geschäftsführerrates teilnehmen, und die Teilnahme an diesen Sitzungen auf diese Weise gilt als persönliche Anwesenheit. Sitzungen können des Weiteren auch als reine Konferenzschaltungen abgehalten werden.

Schriftliche Beschlüsse, die von allen Geschäftsführern gegengezeichnet wurden, haben die gleiche Wirksamkeit wie Beschlüsse, die auf einer Geschäftsführerratssitzung gefasst wurden. Ein schriftlicher Beschluss kann in einem einzelnen Dokument oder in mehreren einzelnen Dokumenten gleichen Inhalts gefasst werden.

Ungeachtet gegenteiliger Bestimmungen in dieser Satzung werden alle Entscheidungen des Geschäftsführerrates in Luxemburg getroffen und alle Sitzungen des Geschäftsführerrates in Luxemburg abgehalten oder von hier aus eingeleitet.

Art. 12. Der oder die Geschäftsführer gehen persönlich keine Verbindlichkeiten in Bezug auf die Verbindlichkeiten ein, welche sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse rechtsgültig eingegangen sind, sofern diese Verbindlichkeit im Einklang mit dieser Satzung und den einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen steht.

Art. 13. Jeder Anteilseigner nimmt an den Gesellschaftsbeschlüssen mit soviel Stimmen teil wie er Anteile besitzt. Jeder Anteilseigner kann sich durch einen Vollmachtnehmer an Generalversammlungen vertreten lassen. Ungeachtet gegenteiliger Bestimmungen in dieser Satzung werden alle Generalversammlungen in Luxemburg abgehalten.

Art. 14. Die Gesellschafterbeschlüsse sind nur gültig, wenn sie durch Anteilseigner, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals besitzen, gefasst wurden. Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsabänderungen oder im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, bedürfen der Mehrheit von Anteilseignern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Vom Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist nicht länger zwingend, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel sechs festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, erreicht hat.

Die Generalversammlung der Anteilseigner wird, auf Empfehlung des Geschäftsführerrates, über Verwendung des Nettogewinnes beschließen.

Im Falle von Anteilen, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung ausbezahlt. Vorschussdividenden können jederzeit im Einklang mit den folgenden Bedingungen ausgezahlt werden:

1. Zwischenbilanzen wurden von mindestens zwei Geschäftsführern aufgestellt;
2. Diese Bilanzen weisen einen Gewinn, einschließlich Gewinnvortrag und Gewinnzuschreibung zu außerordentlichen Rücklagen auf;
3. Die Entscheidung zur Auszahlung von Vorschussdividenden wird vom einzigen Anteilseigner oder, im Falle mehrerer Anteilseigner, von einer außerordentlichen Generalversammlung der Anteilseigner getroffen;
4. Die Zahlung erfolgt erst nachdem sich die Gesellschaft vergewissert hat, dass hiervon die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft nicht berührt sind.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, (die natürliche oder juristische Personen sein können) und die durch die Generalversammlung, die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 18. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie auf die späteren Änderungen.

Zeichnung und Einzahlung

Die Satzungen der Gesellschaft wurden somit aufgestellt und sodann hat der vorbenannte Anteilhaber sämtliche Anteile voll und ganz wie folgt in bar eingezahlt:

Anteilhaber	Anzahl der Anteile	Unterzeichneter Betrag (EUR)	% von Grundkapital
MATRIX AUSTRIA HOLDINGS ONE, S.à.r.l.	500	12.500,-	100
Gesamtzahl:	500	12.500,-	100

Sämtliche Anteile wurden voll und ganz in bar eingezahlt so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) nunmehr der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Errichtung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise eintausendachthundert Euro (EUR 1.800,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Der Gesellschafter vertritt das gesamte Gesellschaftskapital und fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 25B, boulevard Royal, L-249 Luxemburg.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf drei festgesetzt.
- 3) Die Generalversammlung ernennt als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer:
 - Herr Ian Blake, geboren in Stafford (England), am 29. Januar 1963, beruflich domiziliert in One Jermyn Street, London, SW1Y 4UH, United Kingdom,
 - Herr Hille-Paul Schut, geboren in Den Haag (Niederlande), am 29. September 1977, beruflich domiziliert in Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,
 - Herr Robert Kimmels, geboren in Breukelen (Niederlande), am 4. März 1969, beruflich domiziliert in Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.
Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. de Patoul, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 août 2006, vol. 437, fol. 97, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehren erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, den 7. September 2006.

H. Hellinckx.

(096688.3/242/297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

VF SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 109.838.

Constituée pour une durée illimitée le 19 juillet 2005, suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 1334 du 6 décembre 2006.

Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juillet 2006

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société VF SECURITIES S.A., tenue au siège social en date du 3 juillet 2006, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Changement du siège social vers L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VF SECURITIES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087031.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

PLASTICHEM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 61.506.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLASTICHEM HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(087773.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

PPG LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,-.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 97.150.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique le 3 mai 2006 qu'ont été acceptées:

- la démission de M. Wulfsohn William dit Bill, en tant que gérant A, avec effet au 1^{er} juillet 2006;
- en remplacement, la nomination de M. Michael H. McGarry, résidant professionnellement à Immeuble SCOR 1, avenue du Général de Gaulle, 92074 Paris La Défense Cedex, France, en tant que gérant A, avec effet au 1^{er} juillet 2006 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour la société

Signature

Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087775.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

91720

OEVOLE ANLAGE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 102.513.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OEVOLE ANLAGE A.G.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(087776.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

**AFH - OCEAN INDIEN, AFRICAN FINANCIAL HOLDING OCEAN INDIEN,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 72.263.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFH-OCEAN INDIEN, AFRICAN FINANCIAL HOLDING OCEAN INDIEN

Signature

Administrateur-Délégué

(087778.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

FLUNOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 110.709.

Les bilans au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04903, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

(087779.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

MISSOG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.011.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 juin 2006

- Les démissions de Messieurs Sandro Capuzzo et Carlo Schlessler de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.
- Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2006.

Certifié sincère et conforme

MISSOG HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / T. Neven

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088126.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

MADRIGAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 110.708.

Les bilans au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04907, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

(087780.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

MONSTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 61.333.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2003

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Marc Neuen, Directeur Général, demeurant 29, rue de Luxembourg, L-4391 Pontpierre, administrateur-délégué;
- Monsieur Stephen Cooney (CFO - EUROPE, MONSTER WORLDWIDE), demeurant à Paddocks, School Lane, Hamble, Southampton SO31 4JD;
- Monsieur Peter Dolphin, (Group President - EUROPE, MONSTER WORLDWIDE), demeurant au 5 Channings, Horsell, Woking, Surrey GU21 4JB;
- Monsieur Eric Petco (Président Europe du Sud), demeurant 75, avenue de Wagram, F-75017 Paris.

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Andrew Wilkinson et Christophe Nottebaert ne sont pas renouvelés.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour extrait conforme

M. Neuen

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086981.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

MONSTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 61.333.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2003

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Marc Neuen, Directeur Général, demeurant 29, rue de Luxembourg, L-4391 Pontpierre, administrateur-délégué,
- Monsieur Stephen Cooney (CFO - EUROPE, MONSTER WORLDWIDE), demeurant à Paddocks, School Lane, Hamble, Southampton SO31 4JD,
- Monsieur Peter Dolphin (Group President - EUROPE, MONSTER WORLDWIDE), demeurant au 5 Channings, Horsell, Woking, Surrey GU21 4JB,
- Monsieur Eric Petco (Président Europe du Sud), demeurant 75, avenue de Wagram, F-75017 Paris.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour extrait conforme

M. Neunen

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086983.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

MONSTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 61.333.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 janvier 2005

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Marc Neuen, Directeur Général, demeurant 29, rue de Luxembourg, L-4391 Pontpierre, administrateur-délégué;
- Monsieur Stephen Cooney (CFO - EUROPE, MONSTER WORLDWIDE), demeurant à Paddocks, School Lane, Hamble, Southampton SO31 4JD;
- Monsieur Peter Dolphin (Group President - EUROPE, MONSTER WORLDWIDE), demeurant au 5 Channings, Horsell, Woking, Surrey GU21 4JB;
- Monsieur Eric Petco (Président Europe du Sud), demeurant 75, avenue de Wagram, F-75017 Paris.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour extrait conforme

M. Neuen

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086980.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

BRE/VP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 83.241.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(087782.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

BRE/VINTNERS PLACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 82.154.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(087783.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

MANNELLI & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 50, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 42.593.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05896, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

MANNELLI & ASSOCIES S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

Signature

(087792.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

91723

CICCARELLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 65.109.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05886, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour CICCARELLI INTERNATIONAL S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(087785.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

CICCARELLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 65.109.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05882, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour CICCARELLI INTERNATIONAL S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(087788.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

CICCARELLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 65.109.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05879, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour CICCARELLI INTERNATIONAL S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(087790.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

MEDIA PARTNERS PROPERTIES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.232.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juillet 2006

L'assemblée Générale décide de nommer un nouvel administrateur en remplacement de M. Enrico Barozzi démissionnaire le 22 février 2006, à savoir:

- Monsieur Giuseppe Ciocchetti, chef d'entreprise, né le 6 octobre 1963 à Milano (Italie), domicilié à Via Rovido n° 2 - 20090 Buccinasco (MI).

Son mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03857. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087806.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

CRYPTOMERIA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 85.676.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(087809.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

C.I. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 118.391.

STATUTS

L'an deux mille six, le 26 juillet.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. ALPHA DIRECTORSHIP LTD, une société constituée selon le droit des Iles Vierges Britanniques, IBC N° 597047, ayant son siège social à Road Town, P.O. Box 3152, Tortola, Iles Vierges Britanniques;

2. DELTA SHAREHOLDERSHIP LTD., une société constituée selon le droit des Iles Vierges Britanniques, IBC N° 623192, ayant son siège social à Road Town, P.O. Box 3152, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Chacun des comparants est ici représenté par M. Pierre-Yves Magerotte, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données le 25 juillet 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant/les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de C.I. INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, le contrôle, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes. Elle peut également acquérir et développer des brevets et des licences y relatives.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Siège social

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur du la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions

5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros), divisé en 1.240 (mille deux cent quarante) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros).

5.2. Actions

5.2.1 Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

5.2.2 La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

5.2.3 Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 6. Augmentation de capital

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 8. Conseil d'administration

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour pallier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration

9.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et/ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur-délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signature

La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 13. Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 14. Affectation des bénéfices

14.1. Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes

14.2.1 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

14.2.2 Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 15. Dissolution et liquidation

15.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Modification des statuts

Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 17. Loi applicable

Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 18. Assemblée générale annuelle

18.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 15 du mois de juin à 11 heures.

18.2. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

18.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifiés dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 19. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2006. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2007.

Souscription

Les Statuts de la Société, ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit	% du capital social
ALPHA DIRECTORSHIP LTD, préqualifiée	1	25,-	0,8%
SHAREHOLDERSHIP LTD., préqualifiée	1.239	30.975,-	99,92%
Total	1.240	31.000,-	100%

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à 31.000,- EUR (trente et un mille euros).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.547,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- M. Stef Oostvogels, avocat, né à Bruxelles, Belgique, le 21 avril 1962, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- M. Stéphane Hadet, avocat, né à Nancy, France, le 25 mai 1968, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- M. Pierre-Yves Magerotte, avocat, né à Libramont-Chevigny, Belgique, le 30 août 1979, demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A., ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-Y. Magerotte, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 12, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

J. Delvaux.

(087298.3/208/237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

DH REAL ESTATE FIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.727.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04894, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Signature.

(087817.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

LAI FU CIS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 46.193.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(087805.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

NOVE BUTOVICE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.243.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature.

(087820.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

VICTORIA BETEILIGUNGS-UND FINANZGESELLSCHAFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 88.708.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Signature

La Gérante

(087802.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.
